

Recuperer mon logement aprés un jugement avec exécution provisoir

Par studio, le 26/02/2014 à 13:41

Bonjour,

j'ai fais valider le congé pour récupérer mon logement(faire habiter un membre de ma famille) que j'ai donné à ma locataire par le tribunal d'instance qui a jugé l'affaire avec exécution provisoire en accordant à ma locataire un délai de 6 mos depuis le 12/09/2012 pour quitter les lieux, cette dernière est toujours occupante des lieux sans titre ni droit en me payant une indemnité d'occupation . l'huissier me dit depuis le temps qu'il attend l'autorisation du préfet pour expulser ma locataire car elle est bénéficière du DALO.

Que puis-je faire?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]